

RAPPORT ANNUEL 2019



CRÉDIT MUNICIPAL
DE TOULOUSE

ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL DE CREDIT ET D'AIDE SOCIALE

SOMMAIRE

01

LE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

02

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE
SURVEILLANCE

03

L'ORGANIGRAMME

04

2019 EN QUELQUES CHIFFRES

05

LE MOT DU DIRECTEUR

9

LES SERVICES

22

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

25

LA NOTE ANNEXE AUX ÉTATS
FINANCIERS

32

LES RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES



LE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Le Crédit Municipal de Toulouse, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, a pour mission principale de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels dont les crédits municipaux ont le monopole.

Les Monts de piété sont les ancêtres des Crédits Municipaux. Le premier est créé au XV^{ème} siècle en Italie par un moine récollet : Barnabé de Terni. Son objectif était de créer une banque charitable afin de lutter contre les usuriers et de permettre à ceux qui manquaient d'argent pour leur subsistance journalière d'emprunter sans intérêt des petites sommes d'argent en donnant un gage pour la sûreté du prêt. En France, le premier établissement est ouvert en Avignon en 1577.

A Toulouse, c'est le 14 décembre 1867 qu'un décret impérial porte création du Mont de Piété de la ville. En 1918, les Monts de Piété changent d'appellation et se nomment désormais "Caisses de Crédit Municipal".

La loi du 24 janvier 1984 intègre les Caisses de Crédit Municipal dans le système bancaire et leur confère le statut d'établissement de crédit. Le Crédit Municipal de Toulouse exerce son activité après avoir obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ses comptes annuels sont présentés conformément à la réglementation bancaire et sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

La mission du Crédit Municipal est une mission d'aide sociale non lucrative. Ses comptes, en tant qu'établissement public, sont soumis aux règles de la comptabilité publique et font l'objet d'une certification par le comptable public.

Les orientations générales de l'établissement sont définies par un Conseil d'Orientation et de Surveillance, composé du maire de la ville de Toulouse, président de droit, de membres élus du Conseil municipal et de membres nommés.

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Président

Jean-Luc MOUDENC
Maire de la Ville de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Vice-président

Jean-Claude DARDELET
Conseiller municipal délégué

Membres élus

Dorothee NAON
Conseillère municipale déléguée

Jean-Louis REULAND
Conseiller municipal délégué

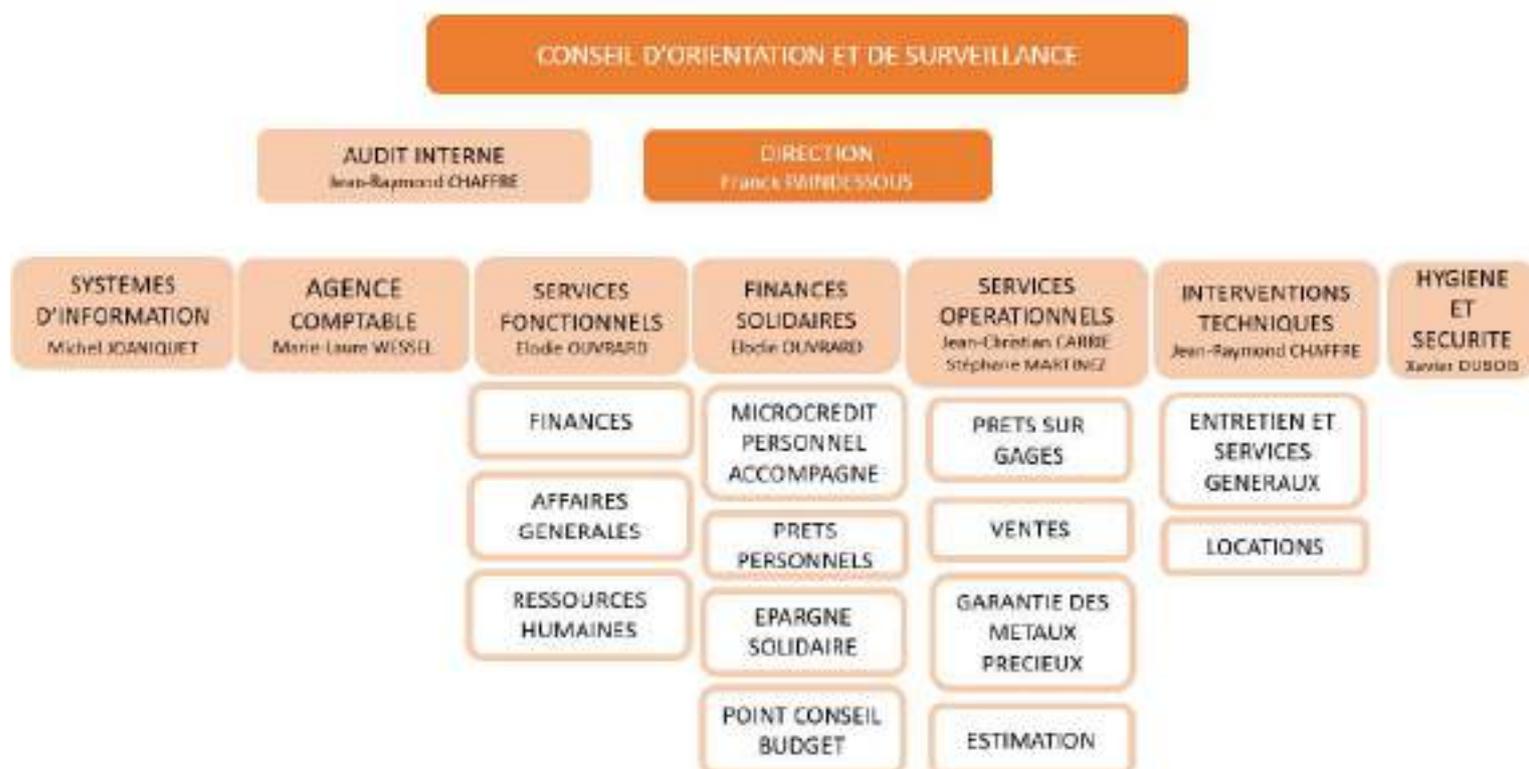
Membres nommés

Jean ARROUCAU
Directeur du CREPI

Antoine DUVERGER
Directeur financier (SAFRAN)

Charles GAJAN
Ancien Directeur des services fiscaux

L'ORGANIGRAMME



2019 EN QUELQUES CHIFFRES

L'activité du prêt sur gages

Nombre de clients du prêt sur gages : **11 038**

Encours du prêt sur gages : **16 031 K€**

Nombre de contrats vendus : **3 483 contrats**

Montant total des adjudications : **2 353 K€**

L'activité du microcrédit

Nombre de microcrédits : **332 prêts**

Encours du microcrédit : **393 K€**

L'épargne solidaire

Nombre de livrets d'épargne solidaire
et de comptes à terme : **134 contrats**
Encours de l'épargne solidaire : **3 934 K€**

LES ELEMENTS FINANCIERS DE L'ETABLISSEMENT

Fonds propres : **15 019K€**

Bilan : **21 628 K€**

Produit net bancaire : **2 212 K€**

Résultat : **151 K€**

Coefficient d'exploitation : **89.74 %**



LE MOT DU DIRECTEUR

Le Crédit Municipal a poursuivi en 2019 sa mission sociale de service public en répondant aux demandes toujours importantes en matière de prêts sur gages, de microcrédits, de conseils financiers et budgétaires des publics modestes, à la recherche d'une aide financière à laquelle ils ont des difficultés à accéder avec les systèmes traditionnels.

L'année qui vient de s'écouler a également vu la consolidation des activités de prêts sur gages sur l'agence de Montauban ouverte en 2018, notamment par la mise en place du transfert des dépôts des clients montalbanais qui avaient leurs gages sur le siège toulousain.

Sur 2019, cette activité de prêt sur gage est en augmentation en montant, mais stable en nombre, le développement de l'activité sur l'agence de Montauban ne venant pas compenser la baisse enregistrée au siège.

L'activité de ventes aux enchères connaît également une légère baisse. Quelques opérations spécifiques ont été réalisées avec notamment une vente de vins fins au mois d'avril, une vente caritative au profit de SOS Familles Emmaüs au début du mois de décembre pour l'année des 70 ans d'Emmaüs, ainsi que deux ventes spéciales dédiées à une marque de luxe, en janvier et juste avant les fêtes de fin d'année, ventes qui ont toutes connu un vrai succès.



Au niveau des microcrédits, l'encours poursuit sa progression avec désormais une couverture complète de l'ancienne région Midi-Pyrénées et la poursuite de la signature de conventions avec divers partenaires.

Quant aux prêts personnels que nous proposons, en partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon, ils sont en progression régulière.

Les autres services connaissent une activité plus mesurée. Le Point Conseil Budget, service expérimenté par le Crédit Municipal depuis deux ans et qui pourtant succédait au Conseil Economique Personnel proposé depuis 2008, n'a pas été retenu par les services de la Préfecture pour être labellisé en 2019. Nous espérons que cela sera le cas en 2020. Ce service s'appuie sur une équipe de bénévoles motivés par un souhait d'engagement citoyen au service de personnes qui sont dans le besoin.

Les autres activités proposées autour du cœur de métier de l'établissement, que cela soit la garde d'objets, les estimations, la monnaie complémentaire SOL ou la garantie des métaux précieux offrent toujours des outils diversifiés à un large public.

Enfin, les niveaux en terme d'épargne collectée permettent toujours d'assurer sereinement les financements nécessaires à nos différentes activités de prêt.

Il faut noter par ailleurs l'important travail réalisé pour l'obtention du Label ENVOL qui fait du Crédit Municipal de Toulouse le premier Crédit Municipal de France à obtenir un label en lien avec la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

En 2019, les formations pour le personnel se sont poursuivies (protection de la clientèle, management, responsabilité sociétale et environnementale, joaillerie, orfèvrerie...) et le nouveau régime indemnitaire a été mis en place.

L'année 2019 fut également l'occasion de la réalisation d'un certain nombre de travaux (réaménagement des locaux, préparation du ravalement de la façade par la rénovation de certains éléments architecturaux, début d'importants travaux de sécurisation et d'alarme). Enfin, des transferts de compétences ont été réalisés en interne suite aux départs à la retraite de deux agents installés sur des postes clefs (le responsable des prêts sur gages et le responsable de l'audit).



Au niveau des éléments financiers, le total du bilan s'élève à 21 628 K€ en augmentation de 8,02 %. Cette évolution provient principalement de la hausse des besoins de refinancements. Les capitaux propres (dont le FRBG) à 15 092 K€ progressent de 1,37 %.

Au niveau des résultats, les intérêts et produits assimilés à 1 838 K€ connaissent une variation positive de 49K€ (+ 2,74%). Les commissions produits progressent nettement suite à l'ajustement des droits sur adjudications (+1 point) avec un gain de 29 K€.

Les autres produits d'exploitation bancaire sont en forte baisse (-16,70%) de 55 K€ principalement en raison de la fin du bénéfice du CICE et de l'arrêt de la refacturation des poinçons.

Les autres charges d'exploitation bancaire baissent de 15,32%, évolution liée au contexte actuel de faible coût du crédit et des taux bas appliqués aux comptes à terme, ainsi qu'à la baisse du capital irrécouvrable du microcrédit (passage en perte).

Les éléments précédents conduisent à un produit net bancaire en progression de 1,14% à 2 212 K€.

Les charges générales d'exploitation diminuent de 4,63 % (-83K€) à 1 715 K€. Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles enregistrent pour leur part une baisse de 10 K€ (-3,69%).

L'évolution des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et provisions conduit à un résultat brut d'exploitation en nette augmentation (+118 K€). Avec un coût du risque qui connaît une variation négative de 8 K€, le résultat d'exploitation s'élève à 219 K€.

L'impôt sur les sociétés de 69 K€ conduit à un résultat net qui s'établit à 151 K€.

Au niveau des ratios bancaires, le coefficient d'exploitation s'établit à 89,74 %, ce qui est conforme aux objectifs d'un coefficient d'exploitation inférieur à 95%, le ratio de fonds propres à 73,85 %, le ratio de levier à 73,23 % et le ratio de liquidité à 283,76%.

L'année 2020 devrait voir l'aboutissement de plusieurs projets, pour certains préparés de longue date. Cela concernera l'intégration dans le GIE CM Services au niveau des infrastructures informatiques et téléphoniques, la mise en place du nouveau site Internet, la mutualisation de la gestion du microcrédit, l'obtention du label PCB, l'approfondissement de la démarche de responsabilité sociétale et environnementale engagée suite à l'obtention du label ENVOL, la finalisation des travaux de renforcement de la sécurité, la poursuite des transferts des dépôts sur l'agence de Montauban et la préparation au changement d'applicatif métier pour notre service de prêts sur gages. Les actions de diffusion sur nos métiers seront poursuivies, en particulier auprès des plus jeunes, par la démarche initiée à travers l'opération « Passeport pour l'art ».



" Fidèle à sa vocation sociale d'entraide, le crédit municipal poursuit son action afin de proposer ses activités au plus grand nombre. "

Fidèle à sa vocation sociale d'entraide, le crédit municipal poursuit son action afin de proposer ses activités au plus grand nombre. Il s'appuie sur une équipe solidaire et compétente que je remercie de son engagement. Il permet un fonctionnement des services à la hauteur des attentes et demandes des usagers, dans un souci de qualité du service rendu.

Ces services s'appuient sur la définition des orientations stratégiques initiées par les administrateurs du Conseil d'Orientation et de Surveillance, que je remercie pour leur implication et pour la qualité des travaux réalisés.

FRANCK PAINDESSOUS
DIRECTEUR

LE PRET SUR GAGES

Prêts destinés à tous, les prêts sur gages, ou prêts sur objets, se définissent comme des prêts de dépannage garantis par le dépôt d'un objet dont les déposants sont propriétaires et dont ils ne souhaitent pas se séparer.

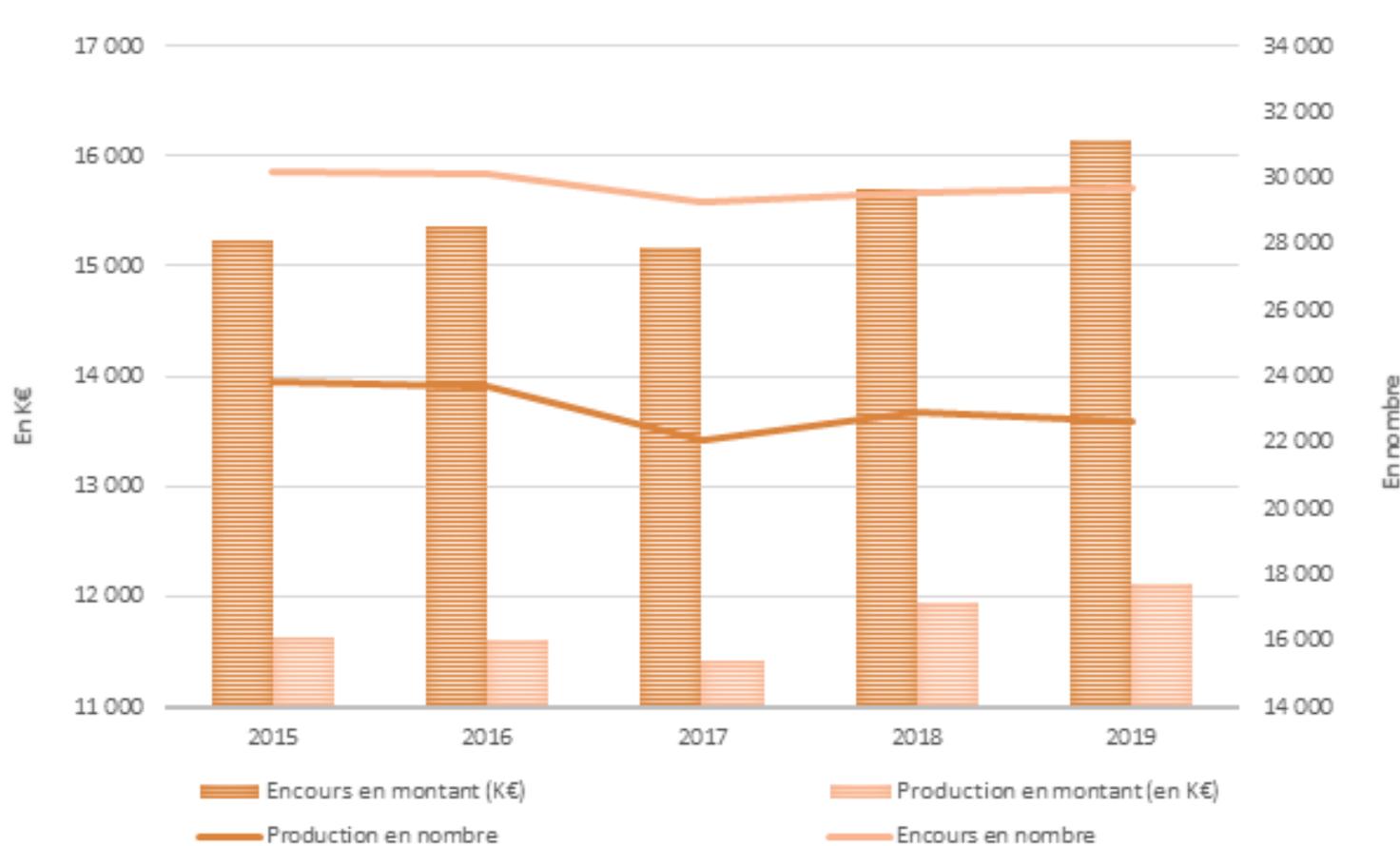
L'étude du commissaire-priseur judiciaire en charge des ventes aux enchères de l'établissement effectue les appréciations des objets amenés en gage par les clients. Le prêt proposé est basé sur la valeur de l'objet sur le marché des ventes aux enchères.

Les objets déposés sont essentiellement des bijoux, mais les objets de valeur les plus divers peuvent être proposés en gage du prêt demandé comme de l'argenterie, des objets d'art, des instruments de musique, des tableaux, de la maroquinerie...



La souplesse du système réside dans le choix pour le déposant de retirer son objet, contre remboursement du capital et des intérêts, quand il le souhaite, dès le lendemain du dépôt s'il le veut. Si au terme des six mois pour lesquels est conclu le contrat, le client n'a pas récupéré son bien, la possibilité lui est offerte de prolonger la durée de ce contrat en réglant simplement les intérêts.

Le prêt sur gages est également proposé à une clientèle en possession d'objets de valeur importante et qui recherche un prêt simple permettant une mise à disposition immédiate des fonds.



En 2019, l'activité des prêts sur gages a connu une progression en montant pour atteindre un encours record global de 16 031 K€ (+2,12%) au 31 décembre 2019.

L'encours sur l'agence de Montauban s'établit à 551 K€ et 1 351 contrats dont 64 K€ (103 contrats) proviennent de transferts de gages du siège toulousain. Cette évolution provient principalement du relèvement du quantum de l'or. En effet, parallèlement, le nombre de contrats diminue de 0,64% pour s'établir à 29 360. L'augmentation des volumes en montant ne vient pas compenser les baisses constatées sur le siège toulousain. Par ailleurs, le nombre de clients diminue légèrement (-0,22%) qui atteint un total de 11 038. Le prêt moyen pour l'année écoulée est de 532 €, ce qui indique bien l'activité sociale de notre activité.

Comme indiqué précédemment, le quantum des prêts sur l'or a été réévalué à deux reprises par le commissaire-priseur suite à notre demande. Tout d'abord au mois de mai 2019 pour tenir compte de l'évolution des cours de l'or à 17 €/gr (18 €/gr pour les ventes requises) puis en octobre dernier à 18€/gr (20€/gr pour les ventes requises), toujours pour tenir compte des cours.



"Le prêt moyen pour l'année écoulée est de 532 €, ce qui indique bien le caractère social de notre activité."

LES VENTES AUX ENCHERES

Plus de 90 % des objets déposés dans le cadre du service des prêts sur gages sont récupérés par leurs propriétaires, les autres sont vendus aux enchères. Les ventes sont cataloguées et précédées d'une exposition.

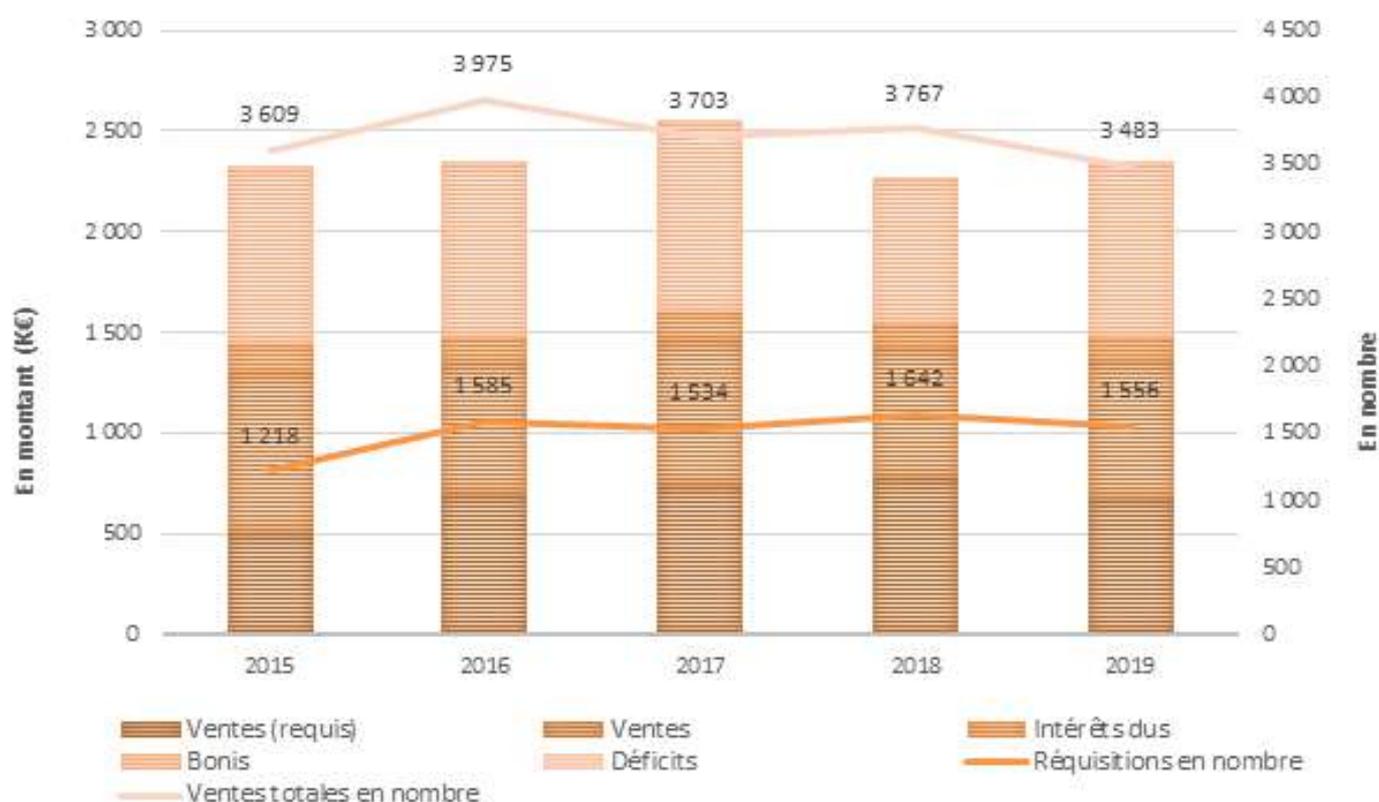
Le site internet du Crédit Municipal (www.credit-municipal-toulouse.fr) permet la consultation du catalogue des ventes, qui indique le montant estimé et, une fois la vente effectuée, le montant adjugé. Les ventes sont organisées d'octobre à juin, les mercredis, jeudis et vendredis de la troisième semaine du mois. Lorsque les objets sont vendus, le montant de l'adjudication est reversé au dépositaire de l'objet, déduction faite du capital prêté et des intérêts.

Le Crédit Municipal propose également aux personnes qui le désirent de vendre un bijou, un objet d'art ou de décoration dans de conditions particulièrement avantageuses. Les 150 années d'expérience du Crédit Municipal et ses capacités d'expertise font de sa salle des ventes l'une des plus prisées du sud de la France, notamment pour les bijoux anciens.

Les ventes du Crédit Municipal sont visibles sur le site de l'établissement mais aussi sur celui d'Interenchères et sur le site national du prêt sur gage (www.pretsurgage.fr).

Le Crédit Municipal a co-organisé une vente caritative pour les 70 ans d'Emmaüs avec l'antenne de Toulouse.





En 2019, l'activité des ventes aux enchères a connu une baisse en nombre (-7,54%) avec 3 483 contrats vendus et en montant (-4,83%) pour s'établir au total à 1 353 K€ en montant prêté. La part des ventes requises représente toujours un volume représentant à peu près la moitié des ventes réalisées. Le montant total des adjudications s'élève à 2 353 K€.

Il faut noter sur cette activité de ventes aux enchères l'absence de frais vendeurs.

2019 c'est...
2 353 K€
d'adjudications.

LE MICROCREDIT PERSONNEL

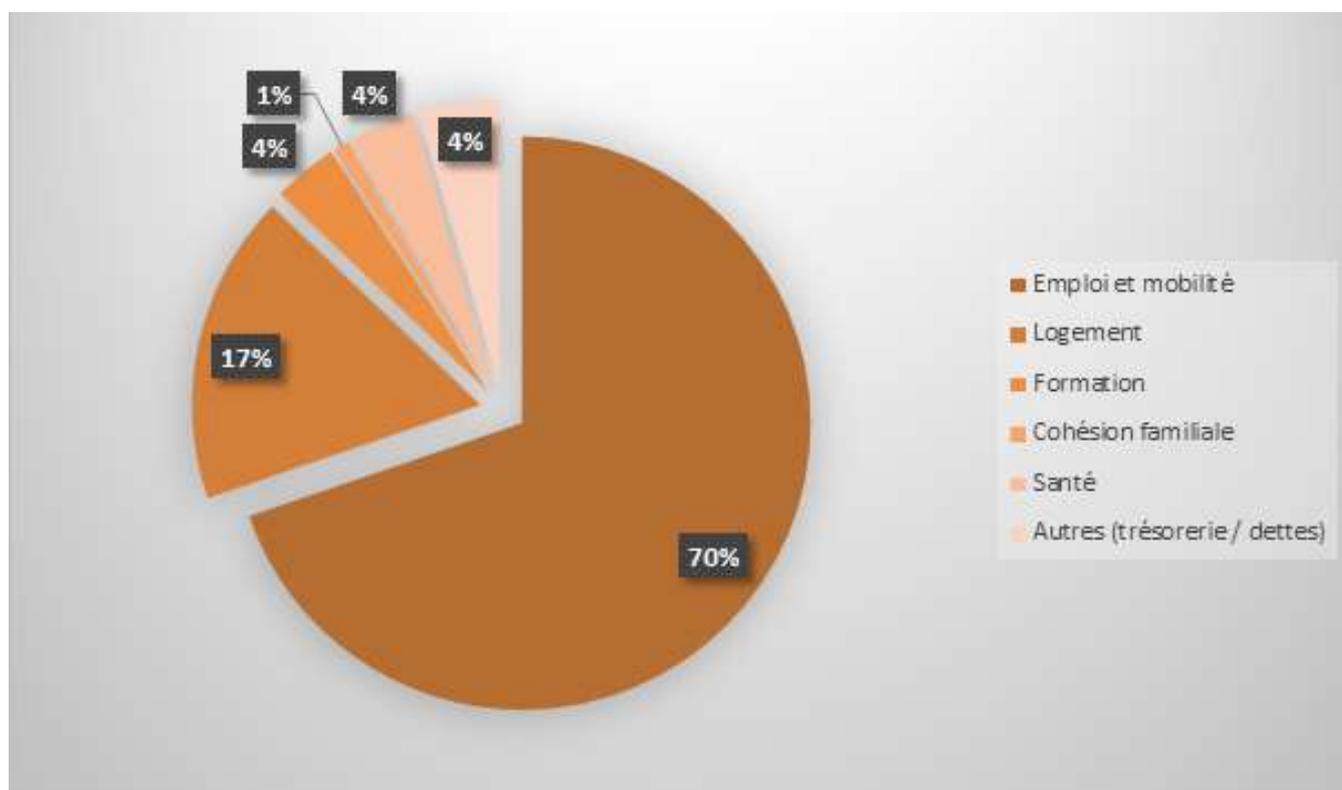
Le Crédit Municipal, en partenariat avec diverses structures (centres communaux d'action sociale, centres médico-sociaux, associations...) propose un prêt pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle (accès au logement, santé, éducation et formation, emploi et mobilité, équipement ménager, projet de cohésion familiale et sociale...) : le Micro Crédit Personnel Accompagné (MCPA).



Il permet d'aider les personnes en situation de précarité ne pouvant accéder au système bancaire classique. Les prêts (de 300 € à 3000 €) sont d'une durée de six à trente-six mois à un taux de 3,04 % (TAEG) (certains MCPA ont un taux ramené à 0% du fait de la prise en charge des intérêts par la commune ou le CCAS). Il n'y a pas de frais de dossier et les bénéficiaires d'un MCPA disposent d'un accompagnement social sur toute la durée du prêt.

Par ailleurs, en 2019 plusieurs conventions de partenariat ont été signées, en particulier avec la Croix-Rouge et l'association SOS Familles Emmaüs qui permettent un rayonnement plus important sur l'ancien département Midi-Pyrénées.

**2019, ce sont ...
35 structures partenaires qui portent
avec le Crédit Municipal le service de
microcrédit personnel accompagné.**



Cette activit  sur 2019 connait   nouveau une  volution significative avec une progression des encours de +9,41% en nombre et +6,40% en montant, pour atteindre en nombre un volume de 314 pr ts (en montant 393 K ).

**2019 c'est ...
110 pr ts octroy s
pour un volume de
255 K .**



L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Le Crédit Municipal de Toulouse propose deux produits d'épargne : le livret d'épargne solidaire et le compte à terme solidaire. Les dépôts sur ces produits permettent le financement des prêts sociaux de l'établissement (prêts sur gages, microcrédit).

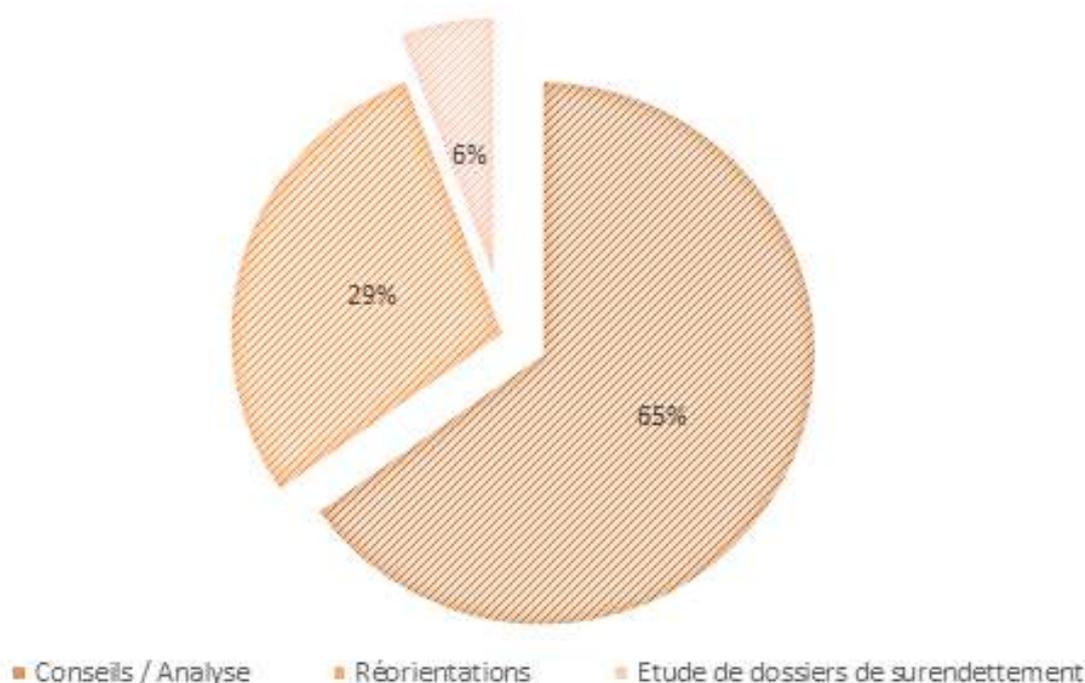
Les déposants qui le souhaitent peuvent également reverser une partie ou la totalité des intérêts de leur livret à une association partenaire de l'établissement. Tous les dons sont déductibles des impôts, à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite fiscale en vigueur. L'évolution du nombre de comptes de dépôts à terme à compter de 2017 provient de la fin de contrats qui n'ont pas été renouvelés dans un contexte de liquidités suffisantes pour l'établissement.



LE POINT CONSEIL BUDGET

Le Crédit Municipal de Toulouse propose un service gratuit de « point conseil budget ».

Cet accompagnement technique peut aider les personnes en difficultés à acquérir les apprentissages nécessaires à la gestion du budget familial : classement, prévisions budgétaires, tenue des comptes, afin d'éviter une accumulation de dettes, un surendettement ou une absence de maîtrise de la consommation. Il s'agit aussi de prévenir le surendettement, en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en difficulté financière pour améliorer durablement leur situation budgétaire, grâce à une analyse de leur situation, la définition d'un diagnostic et la mise en place d'actions appropriées.



*"Grâce au Point Conseil Budget,
j'ai pu rééquilibrer mon budget et
régulariser mes dettes en évitant
un dossier de surendettement "*
Elodie (31 ans, salariée)

Une convention de partenariat unit le Crédit Municipal de Toulouse et la Banque de France. Après étude de toutes les solutions possibles pour aider au mieux les bénéficiaires de ce service, il peut être envisagé de constituer un dossier de surendettement ainsi qu'un suivi lorsque celui-ci est mis en place.

Cette activité s'appuie sur l'engagement citoyen de bénévoles et le service rendu (plus de 70 entretiens sur l'année 2019) est essentiellement centré sur le conseil et l'analyse de situations financières et budgétaires délicates mais aussi, pour une part significative, sur l'étude et l'aide à la constitution de dossiers de surendettement (65%).

LE PRÊT PERSONNEL

Le Crédit Municipal propose également, en partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon, des prêts personnels destinés à réaliser divers projets (travaux, loisirs, automobile, équipement...). Au 31 décembre 2019, l'encours est de 52 prêts pour 518 K€. 23 prêts ont été accordés en 2019 pour 282 K€.



LA GARANTIE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Les ouvrages en métaux précieux vendus par le Crédit Municipal doivent être revêtus du poinçon de garantie. Le Crédit Municipal de Toulouse est habilité pour apposer ces poinçons. Cette apposition permet de valider le titrage des ouvrages.

Ce service s'adresse également aux professionnels (bijoutiers, commissaires-priseurs...).



LES LOCATION D'ESPACES

Situées au cœur de la Ville, la salle d'exposition et la salle des ventes du Crédit Municipal de Toulouse sont proposées à la location pour les différents types d'événements que souhaitent organiser les professionnels. D'une capacité de 200 places assises, accessibles aux personnes à mobilité réduite, elles sont dotées de tous les équipements nécessaires.

LA GARDE D'OBJETS

Le Crédit Municipal rend un service de garde d'objets pour les personnes désirant mettre à l'abri leurs biens de valeur. Un système souple permet une utilisation « à la carte », pour des durées variables.

Un personnel qualifié, sensibilisé à la qualité et à la fragilité éventuelle des objets déposés, garantit des conditions optimales de conservation. Le Crédit Municipal propose également ses caves climatisées pour le stockage de grands crus.

LE SOL-VIOLETTE

Le Sol est une unité de compte éthique et solidaire, qui permet de procéder à des échanges locaux et équitables de biens et de services. Le Crédit Municipal de Toulouse apporte son soutien à l'association du Comité Local d'Agrément du Sol (CLAS), pilote de cette monnaie locale complémentaire, en étant un point d'échange et de distribution des Sols.

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)



Depuis la mise en place de trois ruches sur les toits de l'établissement en 2017 et les commandes régulières de goodies en matériaux dégradables et eco-responsables depuis quelques années, la démarche RSE évolue au sein de la structure.

En effet, le Crédit Municipal a obtenu la labellisation environnementale Envol+ fin novembre 2019, laissant ainsi présager une année 2020 remplie de projets RSE.

Les démarches entreprises au sein de l'établissement touchent les tâches de notre quotidien comme le recyclage (papiers, piles, ampoules), la réduction de la consommation énergétique (mise en place d'ampoule led, chasse d'eau, minuteur) et de la pollution numérique.

La réduction de consommation de papier ou encore de cartouches d'encre sont également des points phares dans nos actions quotidiennes.



La démarche RSE de l'établissement touche aussi « l'environnement de travail » et donc l'éthique liée à la RSE.

**PREMIER
CRÉDIT MUNICIPAL A
ÊTRE LABELLISÉ
"ENVOL"**



COMMUNICATION PATRIMOINE

En 2019, l'établissement a participé aux journées européennes du patrimoine et, à pour l'occasion, ouvert les portes des anciens magasins ainsi que la salle des ventes et d'exposition au public sur deux jours. Le Crédit Municipal est fidèle à ce rendez-vous, qui se tient tous les deux ans, dans l'optique de toucher le plus grand nombre de personnes, de faire vivre son patrimoine culturel et de mieux faire connaître ses missions d'aides sociales et financières. Dans la même lignée, trois visites guidées ont été proposées à deux associations en avril et mai 2019.

Autre temps fort, le "**Passeport pour l'Art**" favorise l'accès à la culture des jeunes toulousains et contribue à leur formation artistique et à leur accès à la connaissance. Ce parcours est proposé à l'ensemble des écoles primaires publiques de la ville. Il est apparu intéressant pour le Crédit Municipal de le proposer aux scolaires et ainsi sensibiliser plus jeunes à l'Histoire à travers un parcours atypique entre objets, anecdotes et actes de solidarité.



Le Crédit Municipal a donc obtenu la validation de sa candidature dans le courant de l'année 2019, et propose un parcours intitulé « Le Crédit Municipal : une histoire de temps », pour les classes de CM1-CM2, en alternant des séances au Crédit Municipal et en classe.

LES ELEMENTS FINANCIERS

	2015	2016	2017	2018	2019
Produit Net Bancaire	2 281 459,89	2 232 268,49	2 178 882,76	2 187 271,81	2 212 124,62
Résultat Brut d'Exploitation	529 739,83	2 681 321,48	228 537,23	108 551,71	226 954,31
Résultat Net	385 215,15	371 840,55	147 595,12	92 921,59	150 979,65

Bilan	21 314 776,69	21 352 046,02	20 107 771,23	20 021 233,00	21 627 917,81
Fonds propres	11 887 400,59	14 507 978,84	14 698 298,76	14 827 721,64	15 019 128,11

2019	Coefficient d'exploitation	Ratio de solvabilité	Ratio de liquidité
	89,74%	73,02%	283,76 %



BILAN (en euros)

ACTIF	31-déc-19	31-déc-18
Caisse, banques centrales	276 957,80	373 966,22
Effets publics et assimilés	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2 758 252,98	1 334 158,19
à vue	2 758 252,98	1 334 158,19
à terme	0	0
Créances sur la clientèle	16 941 846,70	16 579 177,76
autres concours à la clientèle	16 941 846,70	16 579 177,76
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
Crédit-bail et LOA	0	0
Location simple	0	0
Immobilisations incorporelles	72 608,58	59 879,27
Immobilisations corporelles	1 210 998,62	1 271 349,63
Capital souscrit et non versé	0	0
Actions propres	0	0
Autres actifs	81 887,05	155 553,57
Comptes de régularisation	285 366,08	247 148,36
TOTAL	21 627 917,81	20 021 233,00

PASSIF	31-déc-19	31-déc-18
Dettes envers les établissements de crédit	2 011 250,00	1 005 000,00
Opérations avec la clientèle	334 841,22	212 456,19
Autres dettes	334 841,22	212 456,19
Dettes représentées par un titre	3 999 468,61	3 753 537,13
Autres passifs	127 138,34	98 974,67
Comptes de régularisation	4 972,54	3 169,48
Provisions pour risques et charges	58 510,41	60 494,62
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	3 034 290,88	3 034 290,88
Capitaux propres hors FRBG :	12 057 445,81	11 853 310,03
Capital souscrit	10 136 036,84	9 989 959,12
Primes d'émission	0	0
Réserves	1 770 429,32	1 770 429,32
Ecarts de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et <u>subv.</u> d'investissement	0	0
Report à nouveau (+/-)	0	0
Résultat de l'exercice (+/-)	150 979,65	92 921,59
TOTAL	21 627 917,81	20 021 233,00

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	31-déc-2019	31-déc-2018
+ Intérêts et produits assimilés	1 838 326,86	1 789 291,65
Intérêts et produits avec les établissements de crédit	17 014,98	12 214,82
Intérêts et produits avec la clientèle	1 821 311,88	1 777 076,83
- Intérêts et charges assimilées	-16 250,00	-10 000,00
Intérêts et charges avec les établissements de crédit	-16 250,00	-10 000,00
+ / - Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions produits	161 973,79	133 332,40
- Commissions charges	0	0
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	272 374,85	326 964,96
Autres produits	34 762,95	84 293,80
Produits de location simple à titre accessoire	237 611,90	242 671,16
- Autres charges d'exploitation bancaire	-44 300,88	-52 317,20
PRODUIT NET BANCAIRE	2 212 124,62	2 187 271,81
- Charges générales d'exploitation	-1 714 995,75	-1 798 187,25
Frais de personnel	-1 157 742,44	-1 193 365,46
Autres frais administratifs	-557 253,31	-604 821,79
- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
	-270 174,56	-280 532,85
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	226 954,31	108 551,71
Coût du risque	-7 812,78	-4 789,90
RESULTAT D'EXPLOITATION	219 141,53	103 761,81
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	219 141,53	103 761,81
Résultat exceptionnel	461,12	20 569,78
- Impôt sur les bénéfices	-68 623,00	-31 410,00
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
RESULTAT NET	150 979,65	92 921,59

LA NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS



I . Principes comptables et méthode d'évaluation

Note 1 – Activités et contexte réglementaire / Faits marquants

a - La caisse de Crédit Municipal de Toulouse est un établissement de crédit dont l'activité principale est le prêt sur gages corporels. Dans ce domaine les caisses de Crédit Municipal disposent d'un monopole. Dans le cadre de la loi de cohésion sociale de 2005, le Crédit Municipal de Toulouse a débuté depuis 2009 une activité de microcrédits personnels accompagnés, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Ville de Toulouse. Depuis 2015, le CMT développe cette activité avec d'autres structures partenaires (CCAS, Centre médico-social, Conseils Départementaux, associations, ...)

b - En tant qu'établissement de crédit la Caisse de Crédit Municipal de Toulouse est assujettie à la loi bancaire du 24 janvier 1984. Elle présente ses comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes. Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, présente et tient ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique (compte financier et compte administratif). Ceux-ci font l'objet d'une certification par l'agent comptable avant leur dépôt pour examen auprès de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

c - Faits marquants :

Afin de développer son activité au-delà de la ville de Toulouse, le Crédit Municipal de Toulouse, par autorisation du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 15 juin 2016, a décidé de créer une agence à Montauban. Le local a été acheté en novembre 2016, les travaux ont débuté en 2017 et l'ouverture a eu lieu le 20 février 2018. L'agence monte en puissance, et son encours au 31/12/2019 s'élève à 550 940 €. Depuis le 1er janvier 2014, le Crédit Municipal de Toulouse constitue une provision dite "provision Compte Epargne Temps" (CET) constituée par le nombre de jours épargnés par le personnel du CMT multiplié par le coût de l'agent à la journée. Son montant est de 58 510 €.

d - Au vu de la rapidité des délais de recouvrement des créances douteuses, l'application du règlement ANC 2014-07 n'a pas d'impact significatif sur la situation nette et le résultat.

Note 2 - Provisions pour crédits à la clientèle et FRBG.

a - Provisions pour prêts sur gages

· Oppositions de police

La Crédit municipal de Toulouse constitue des provisions pour risque de non recouvrement de prêts sur gages frappés d'oppositions de police à concurrence de 50% du capital prêté pour les biens de 1ère division et de 100% pour les biens de 2ème et 3ème divisions. Cette provision est constituée à l'actif en contrepartie de l'encours douteux constaté et isolé sur une ligne particulière (2 517,50 €). Ces contrats, bloqués par décision judiciaire et compte tenu des délais d'instruction très longs n'ont plus d'intérêts décomptés. Les intérêts pris en charge en comptabilité jusqu'au blocage par décision de justice sont provisionnés en totalité (471,39 €).

· Provisions sur créances rattachées douteuses

Capital

Les contrats de prêts sont consentis pour une durée de 6 mois.



Est considérée comme douteuse, et donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, les contrats sains de prêts sur gages deviennent à leur tour douteux du fait qu'au moins un contrat de gages pour un même client est douteux. De même, si un client prêt sur gages a des contrats douteux, et s'il est également client microcrédit, la contagion affectera les contrats microcrédits, et réciproquement.

Au 31 décembre 2019, tout le capital des contrats de prêts sur gages du siège est couvert par la garantie apportée par l'étude du commissaire-priseur sur les appréciations qu'il effectue. Concernant les contrats de l'agence de Montauban, le risque repose sur l'établissement. Au 31/12/2019, la provision constituée, calculée sur un taux moyen issu du rapport entre les montants des prêts et le montant des déficits des contrats de l'agence depuis son ouverture, s'élève à 3 082,77 €.

Intérêts

Les intérêts afférents au capital douteux tel que décrits supra sont provisionnés en totalité, c'est à dire dès le premier mois, et ce afin de couvrir l'intégralité du risque encouru.

b – Provisions pour Microcrédits personnels accompagnés

En ce qui concerne les Microcrédits Personnels Accompagnés (MCPA), le Crédit Municipal de Toulouse constitue des provisions pour les prêts douteux et pour les prêts compromis.

Pour les prêts douteux le Crédit Municipal différencie les prêts octroyés sur Toulouse et les autres. Les prêts octroyés sur Toulouse bénéficient d'une garantie de 15% du capital apportée par la ville de Toulouse en plus des 50% apportés par le Fonds de Cohésion Sociale. Les 35% du capital douteux restant sont donc provisionnés. Les intérêts quant à eux ne sont pas provisionnés (prise en charge par la ville).

Pour les prêts douteux octroyés en dehors de la ville de Toulouse le Crédit Municipal bénéficie uniquement de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale (50%). Il provisionne donc 50% ainsi que les intérêts douteux non pris en charge de ces prêts.

Sont considérés comme douteux les MCPA avec un retard d'une mensualité de plus de trois mois ou de trois impayés. Sont considérés comme compromis les MCPA pour lesquels le Crédit Municipal a prononcé la déchéance du terme. Le montant au 31 décembre 2019 de ces provisions s'élève à 22 123,68 €.

c - FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)

La Caisse dispose d'un fonds pour risques bancaires généraux, comprenant une provision forfaitaire, ayant supporté l'impôt, relative aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ce fonds est défini par le règlement CRR comme "les montants que les dirigeants décident d'affecter à concurrence de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent".

Cette provision s'élève à 3 034 290,88 € au 31/12/2019.

Note 3 - Portefeuille titres

Néant

Note 4 - Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties selon des modes et durées indiqués ci-contre:	NATURE	MODE	DUREE
	Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
	Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 10 ans
	Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans
	Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
	Matériel de transport	Linéaire	5 ans
	Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
	Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Note 5 - Capitaux propres

Les capitaux propres du Crédit Municipal de Toulouse comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (solde positif de la réalisation des gages).
- les réserves : l'affectation des résultats peut également s'effectuer en réserve libre.

Note 6 - Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions s'élève à 58 510,41 €.

Note 7 - Instruments financiers hors bilan

La Caisse n'a effectué aucune opération spéculative ou de couverture de risques avec des instruments financiers au cours de l'exercice 2019.

Note 8 - Produits et charges

L'ensemble des produits et des charges est comptabilisé conformément au principe de la spécialisation des exercices comptables. En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au bilan prorata temporis
- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux etc...) font l'objet le cas échéant, de régularisations en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance...).

Note 9 - Engagements envers le personnel

a - Les agents du Crédit Municipal de Toulouse sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat.

Ils sont soumis respectivement aux dispositions des décrets 85-1250 du 26/11/85 et 88-145 du 15/2/88. Le premier texte précise que :

- la période de référence des congés payés va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- le congé dû pour une année de services accomplis ne peut se reporter sur l'année suivante.

b - La grande majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif.

Note 10 - Impôts

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er janvier 1988.

La charge d'impôts sur les sociétés pour l'exercice 2019 s'élève à 68 623 €.

Note 11 - Créances douteuses compromises

Le règlement ANC 2014-07 au sujet du traitement comptable du risque de crédit conduit notamment à la création d'encours douteux compromis dont le montant à la clôture s'élève à 25 769,55 €.

II . Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Note 12 - Immobilisations

En milliers d'euros	31/12/18	31/12/19
Immeuble	1 016	1 016
Autres immobilisations corporelles	3 946	4 074
Immobilisations financières	36	36
Immobilisations incorporelles	333	362
Immobilisations corporelles en cours		
Immobilisations incorporelles en cours		
TOTAL BRUT	5 331	5 488
TOTAL NET	1 316	1 284

Note 13 - Crédits à la clientèle

En milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses (dont oppositions de police)		Dont créances douteuses compromises
		Brut	Provisions	
Prêts/gages	14 177	1 853	6	16
Microcrédits	348	51	22	10
TOTAL	14 525	1 904	28	26

Note 14 - Capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/18	31/12/19
Dotation initiale	31	31
Excédents et bonis capitalisés	9 959	10 105
Réserves	1 770	1 770
Provisions non affectées (FRBG)	3 034	3 034
Résultat net de l'exercice	93	151
Total	14 887	15 091

Note 15 - Echancier des créances et des dettes

Créances en K€	< 1 an	> 1 an	Total
Néant			
Dettes en K€			
Livrets des Particuliers	3 667	0	3 667
Comptes à terme des Particuliers	300	26	326
Bonis Prêts sur gages	335	0	335
Emprunt auprès du Crédit Municipal d'Avignon	1 000		1 000
Emprunt auprès du Crédit Municipal de Nantes		1 000	1 000

- livrets des particuliers de l'épargne solidaire - dettes rattachées : 5 K€
- comptes à terme des particuliers – dettes rattachées : 1,7 K€
- Emprunts Institution – dettes rattachées : 11 K€

Note 16 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/18	Dotations	Reprises	31/12/19
Provisions CET	60	9	10	59
TOTAL	60	9	10	59

Note 17- Analyse des comptes de régularisation actif et passif et autres dettes et passifs

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Produits à recevoir	77	Impôts et taxes	53
Impôts et taxes	5	Charges à payer	64
Produits de ventes de gages corporels	285	Encaissements pour le compte de tiers (boni)	335
Cautionnement commissaires-priseurs			15
TOTAL	367	TOTAL	467

Note 18 - Engagements de hors bilan

Les engagements de hors bilan s'élevaient à 24 437 K€ pour les prêts sur gages (engagements de garantie reçus, correspondant à la valeur estimée des gages nantis (valeur assurance) et 238 K€ pour les microcrédits (garantie apportée par la Caisse des Dépôts sur la totalité de l'encours à hauteur de 50% et par la Ville de Toulouse à hauteur de 15% pour les prêts toulousains), soit un total de 24 675 K€.

Note 19 - Produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros	CHARGES	PRODUITS
Autres éléments exceptionnels	1	1
TOTAL	1	1

Note 20 - Effectifs

Effectifs en équivalent plein temps	31/12/18	31/12/19
Fonctionnaires	16,40	14,30
Auxiliaires	3,00	4,00
TOTAL	20,40	18,40

Note 21 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires pour 2019 s'élève à 9 186 € TTC. Le rapport de gestion est disponible au Crédit Municipal 29 rue des Lois 31006 Toulouse Cedex.

LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Au capital de 10 136 036,84 €

Siège social : 29 Rue des Lois 31 006 TOULOUSE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Toulouse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés d'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Activité de Prêt sur gage

Risque identifié :

Le prêt sur gage est l'activité principale du Crédit Municipal de Toulouse. Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, le capital des contrats de prêts sur gages sont garantis par des gages valorisés par le commissaire-priseur pour l'agence de Toulouse. Les intérêts douteux sur les prêts sur gage sont dépréciés à 100%.

Au 31 décembre 2019, le total des encours des prêts sur gages brut est de 16 694 K€ (soit 77% du total bilan). Les provisions afférentes sont de 143 K€. Le montant global des engagements reçus en garantie des PSG est de 24 437 K€.

Nous avons considéré ce processus d'octroi des prêts sur gage comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de la volumétrie et du processus spécifique de conservation des biens gagés.

Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque :

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi et de dégagement du prêt sur gage pour s'assurer de la bonne compréhension des étapes tout au long du processus ainsi que de l'applicatif informatique associé ;
- Réaliser des tests de conception sur les contrôles clés ;
- Afin de valider la réalité des encours, procéder pendant l'année à des contrôles visuels de l'existence des biens gagés. Sur la base de sondages nous avons procédé au rapprochement avec l'inventaire des stocks, contrôlé les poids des biens gagés et vérifié la cohérence.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été nommé commissaire aux comptes du Crédit Municipal de Toulouse par le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Toulouse du 27 mars 2019 le cabinet SYGNATURES SAS.

Au 31 décembre 2019, le cabinet SYGNATURES SAS était dans la 1ère année de sa mission.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions de Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par (l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'orientation et de surveillance, remplissant les fonctions du Comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Toulouse, le 13 février 2020
SYGNATURES SAS



Laure MULIN

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
Conseil d'orientation et de surveillance d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention du Conseil d'orientation et de surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le conseil d'orientation et de surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - Avec la Commune de Toulouse

1-1 Nature et objet : conclusion d'un bail portant sur des locaux appartenant au Crédit Municipal de Toulouse à la commune de Toulouse. Ces locaux, d'une superficie totale de 300 m², sont situés au 27, rue des Lois à Toulouse.

Modalités : Ce bail a été conclu le 1er juillet 2004 pour une durée de trois ans renouvelable. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, le montant du loyer annuel est de 48 187 € hors charges.

1-2 Nature et objet :

conclusion d'un bail portant sur des locaux appartenant au Crédit Municipal de Toulouse à la commune de Toulouse. Ces locaux, d'une superficie totale de 1.072 m², sont situés au 27, rue des Lois à Toulouse.

Modalités : Ce bail a été conclu le 1er mai 2003 pour une durée de trois ans renouvelable. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, le montant du loyer est de 151 205 € hors charges. Le montant des charges refacturées sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élève à 9 289 €.

1-3 Nature et objet : bail conclu le 22 janvier 2001, par lequel le Crédit Municipal de Toulouse loue à la commune de Toulouse des locaux, d'une superficie totale de 928 m², à destination d'entrepôt, situés rue Urbain Vitry à Toulouse.

Modalités : Ce bail a conclu pour une durée de deux ans à compter du 1er février 2005, puis renouvelable par tacite reconduction par période de trois ans. Ce bail a pris fin en juillet 2019. Le produit perçu au litre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'est élevé à 17 320 € hors charges.

2 - Avec Toulouse Métropole

Personne concernée : Monsieur Jean-Luc Moudenc

Nature et objet : le Conseil d'orientation et de surveillance de votre société en sa séance du 15 juin 2017 a autorisé la conclusion d'un bail portant sur un local informatique de back-up appartenant à Toulouse Métropole par le Crédit Municipal de Toulouse. Ces locaux sont situés au 1 place de la Légion d'Honneur à Toulouse (Salle Informatique de Marengo Bâtiment Ovale).

Modalités : Ce bail a été conclu le 18 mars 2016 pour une durée de trois ans renouvelable. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, le montant du loyer est de 2.943,36 € hors charges.

Toulouse, le 13 février 2020
SYGNATURES SAS



Laure MULIN

CONTACTS



TOULOUSE / SIÈGE



Crédit Municipal de Toulouse
29 rue des lois
31000 TOULOUSE



05.61.21.69.12



nouscontacter@credit-municipal-toulouse.fr
www.credit-municipal-toulouse.fr



MONTAUBAN / AGENCE



Crédit Municipal de Montauban
43-45 Boulevard Garriison
82000 MONTAUBAN



05.63.03.22.50



agence-montauban@credit-municipal-toulouse.fr



**CREDIT
MUNICIPAL**



TOULOUSE

Gage de confiance depuis 1867